

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 2 juillet 2013 à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :
Diane Kirouac, conseillère
Mélanie Vogt, conseillère
Denis Giguère, conseiller
Colette Gagnon, conseillère

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour du 2 juillet 2013

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 3 juin au 2 juillet 2013;
5. Affaires nouvelles de l'assistance
6. Résolution – résultat du refinancement Salle Pavillon ;
7. Résolution mandat des signataires pour le refinancement par billet de la salle Pavillon ;
8. Changement de signatures à la Caisse Populaire ;
9. Résolution MRC – Zone de mouvement de terrain;
10. Système téléphonique Sogetel via Vidéotron et GSC Communication inc. ;
11. Dépôt des indicateurs de gestion 2012 ;
12. Avis de motion établissant la rémunération du personnel électoral
13. Suivi des dossiers du mois en cours ;
14. Lecture de la correspondance ;
15. Période de questions de l'assistance ;
16. Levée de la séance ordinaire du 2 juillet 2013.

Mot du maire

Le maire M. Alain St-Pierre, est fier d'annoncer que le Mérite "Coup de coeur" de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) est décerné à Mme Suzanne Crête, lors des accises annuelles en juin dernier. Un prix grandement mérité selon lui. M. St-Pierre souligne que la fête de la St-Jean fût un succès et en profite également pour inviter l'assistance à se joindre à la municipalité lors de l'évènement St-Albert en fête qui aura lieu le 24 août prochain. Il souhaite à tous de passer un bel été rempli de soleil.

2013-93 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que l'ordre du jour du 2 juillet 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-94 Adoption du procès-verbal de la réunion du 3 juin 2013

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 3 juin 2013 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-95 Approbation des comptes pour la période du 3 juin au 2 juillet 2013

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques # 1568 à 1643 pour un montant total de 95 752.87\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 2 juillet 2013.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2013-96 Financement du règlement 2007-01

Proposé par M. Denis Giguère

Que la Municipalité de Saint-Albert accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 9 juillet 2013 au montant de 269 300\$ par billets en vertu du règlement numéro 2007-01 au prix de 98.401 échéant en série (cinq) 5 ans comme suit :

14 600\$	1.8%	9 juillet 2014
15 100\$	2.0%	9 juillet 2015
15 500\$	2.2%	9 juillet 2016
15 900\$	2.5%	9 juillet 2017
208 200\$	2.7%	9 juillet 2018

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-97 Financement par billets – règlement 2007-01

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité

de Saint-Albert souhaite emprunter par billets pour un montant de 269 300\$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 2007-01 :

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par Madame Colette Gagnon et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 269 300\$ prévu au règlement d'emprunt 2007-01 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire M. Alain St-Pierre et la Directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 9 juillet 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	14 600\$
2015	15 100\$
2016	15 500\$
2017	15 900\$
2018	16 400\$
2018	191 800\$

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Albert émettre pour un terme plus court que le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2007-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-98 Changement de signataire – Caisse Populaire

Il est proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Que la représentante de la municipalité aux fins de l'utilisation du folio de la municipalité, Mme Any Lemay en remplacement de Mme Marie-Christine Gilbert soit autorisée à signer les chèques et autres documents de la caisse pour le compte portant le folio 630038, au nom de la Municipalité de Saint-Albert. Cette résolution révoque la signature de Mme Marie-Christine Gilbert dès maintenant.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-99 Demande à la MRC d'inclure dans la zone de mouvement de terrain une étude géotechnique

Attendu que jusqu'au 21 juin 2012, la Municipalité de St-Albert avait la possibilité d'autoriser la construction d'un bâtiment grâce aux dispositions de l'article 12.8 du règlement de zonage 2007-08 ci-joint.

Attendu que, compte tenu des objections que certains citoyens avaient formulées quant au coût que représentait l'étude géotechnique préparé par un ingénieur, spécifiée dans l'article 12.8, la municipalité a décidé de se soucrire aux orientations du schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska en adoptant les mêmes dispositions qu'eux.

Par conséquent, en vertu de ces nouvelles dispositions, nous ne pouvons plus autoriser aucune construction dans une zone de mouvement et/ou de glissement de terrain.

Il est proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

De demander à la MRC d'Arthabaska d'inclure dans son schéma d'aménagement dans les zones de mouvement de terrain les dispositions telles que l'obligation d'avoir une étude géotechnique préparée par un ingénieur dans les zones de mouvement de terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-100 Achat d'équipement et changement de fournisseur de service téléphonique

Attendu que la municipalité désire changer son système téléphonique centrex par un autre système plus économique;

Attendu que la municipalité a demandé des prix à Vidéotron pour comparer les coûts existant avec Sogetel;

Attendu que Mme Crête a présenté le tableau suivant aux élus :

Coût/mois	téléphone	cellulaire	Total/mois	X36mois	écart
Sogetel	364.15\$		364.00\$	13 104\$	
Bell		38.50\$	38.50\$	1386 \$	
Vidéotron	137.20\$	21.95\$	159.15\$	5729\$	8760.60\$

Achat de nouveaux téléphone GSC Communication Inc	3500\$
---	--------

Économies sur 36 mois	5261\$
-----------------------	--------

Téléphone : Interurbains gratuits a la grandeur du Canada

Cellulaire : Appels locaux et interurbains gratuits en tout temps au Québec

Contrat de 36 mois

Il est proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

De donner le contrat pour le service de lignes téléphonique à Vidéotron Ltée et le contrat d'achat d'équipement téléphonique à GSC Communication

De donner le contrat pour le service de lignes téléphonique à Vidéotron Ltée et le contrat d'achat d'équipement téléphonique à GSC Communication inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-101 Dépôt des indicateurs de gestion 2012

Attendu que le Gouvernement exige que les municipalités déposent les indicateurs de gestion pour le 30 juin de chaque année.

Attendu que la municipalité de Saint-Albert a déposé les indicateurs de gestion 2012 le 18 juin 2013.

Attendu qu'une copie sommaire des indicateurs de gestion de base 2012 a été remis à chacun des élus.

Il est proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

Que les indicateurs de gestion 2012 soient déposés officiellement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2013-102 Avis de motion est donnée par Mme Diane Kirouac que sera adopté à une séance ultérieure le règlement 2013-04 décrétant la rémunération du personnel électoral pour les élections de novembre 2013.

2013-103 Mandat EXP – Borne sèche

Attendu que la municipalité a reçu en avril dernier le certificat d'autorisation du MDDEP pour la réalisation d'une borne sèche pour le service incendie;

Attendu que dans sa démarche pour continuer le projet la municipalité doit faire préparer les plans et devis pour les appels d'offres sur invitation;

Attendu que selon les estimés réalisés par EXP les soumissions se feront sur invitation aux entreprises suivantes :

- La Sablière de Warwick
- Excavation Marc Lemay
- Excavation J.C. Lizotte
- Excavation J.P. Neault

Il est proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

Que mandat soit donné à Mme Crête de convenir avec M. Jocelyn Michaud, ingénieur, des coûts sur les suivis d'appels d'offres sur invitation ainsi que sur la surveillance partielle des travaux qui sera fait par M. Joël Patry et ce au taux horaire comme soumis le 4 juin dernier. Que les travaux devront être réalisés entre le 12 et 23 août 2013.

2013-104 Levée de la séance du 2 juillet 2013

Proposé par Colette Gagnon, conseillère

Que la séance du 2 juillet 2013 soit levée à 20h22.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête , Directrice générale/
Secrétaire-trésorière